



Strasbourg, jeudi 24 janvier 2019

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2016/01934**Modifié par l'avis n° FR/2016/01937**

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Modalités d'exploitation**Modalités d'exploitation du Grand sas de Vogelgrun****Respect des consignes (Grand sas de Vogelgrun) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 27/04/2016 à 23:00o **Grand canal d'Alsace**

entre les pk 225 (écluses de Vogelgrun - Grand sas (185x23) et pk 225

Commentaire :

Suite aux expertises réalisées sur la cinématique de la porte aval du grand sas, le passage aux écluses de Vogelgrun se fera en priorité par le petit sas depuis le 27/04/16 pour une durée indéterminée.

Le grand sas reste en exploitation mais ne sera utilisé que pour les bateaux de largeur supérieure à 13 m ainsi qu'en cas de nécessité selon les besoins d'éclusage.

Toutes les équipes d'exploitation et de maintenance sont mobilisées.

Les usagers de la voie d'eau sont priés de respecter les instructions données par l'éclusier de service.

Service(s) à contacter :

Direction territoriale Strasbourg, 4, quai de Paris, CS 30367, 67010 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03.67.07.92.15 - Fax : 03.88.24.21.24

CARING, 2 Route de l'Ill, BP 61019, 67761 GAMBSHEIM CEDEX

Tél : 0388597659 - Fax : 0388597639

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Cadre d'astreinte

Signé

Vincent STEIMER